



Contrat Départemental de Développement Culturel

Appel à projet d'éducation artistique et culturelle 2020-2021
Chef d'établissement

A retourner avant vendredi 12 juin 2020
Le CDDC a 15 ans

Collège Commune :
Chef d'établissement	Nom prénom : Tél. : E-mail :
Enseignant – référent culture	Nom prénom : Discipline : Tél. : E-mail :

> Comment informez-vous les parents des projets CDDC ?

- par les représentants des parents d'élèves par l'ENT lors d'une réunion d'information en début d'année
 par le carnet de correspondance autre, précisez :

> Avez-vous la volonté de créer un orchestre au collège ?.....

Si oui, dans quel délai ?.....

> Avez-vous la volonté de mettre en place une résidence d'artiste ?

Si oui, avez-vous une possibilité d'hébergement.....

Effectifs Elèves

Le nombre de projets est défini par les effectifs de votre établissement :

- moins de 450 élèves = 2 à 3 projets
- plus de 450 élèves = 2 à 4 projets

**Un minimum de 2
projets est obligatoire**

Dossier complet en un seul envoi à retourner aux services suivants :

- appel à projet chef d'établissement
 appels à projet enseignant

- bilan 2019-2020 chef d'établissement
 bilans 2019-2020 enseignants

> Conseil départemental de l'Oise

Direction de la culture cddc@oise.fr
Mélanie Dumesnil 03 44 10 45 51, Tiphaine Magnan 03 44 10 40 34
1 rue Cambry, CS 80 941- 60024 Beauvais cedex

> Direction des services départementaux de l'éducation nationale,

Service de l'action culturelle ce.action-educ60@ac-amiens.fr
Pascal Deboffe 03 44 06 45 89
22 avenue Victor Hugo, 60025 Beauvais cedex

COUP DE CŒUR EN UN CLIC EDITION SPECIALE 15 ANS DU CDDC



Pour la 6^{ème} année, le département de l'Oise souhaite valoriser l'innovation numérique tout en sensibilisant les élèves aux nouvelles pratiques collaboratives et participatives, dans le cadre de Coup de cœur en un clic. L'édition spéciale 15 ans réservera des surprises.

Plus de **200** projets sont mis en place chaque année dans le cadre du CDDC, le département et les partenaires institutionnels souhaitent mettre en avant **8 à 10** projets sélectionnés selon différents critères tels que les **pratiques innovantes**, l'originalité, la qualité du **partenariat**, la représentativité des disciplines artistiques, la répartition sur le **territoire**.

Toutes les informations et les éditions précédentes sur www.commeon.com/fr/projet/coeurclic2019
<http://peo60.fr/fr/actualites/detail/actualites/coup-de-coeur-en-un-clic-cest-parti-pour-les-votes/>

Souhaitez-vous participer à Coup de cœur en un clic en 2020-2021 ?*

Oui

Non

*Sous réserve de la validation et de la sélection de votre projet

ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

Le chef d'établissement

- assure la coordination du dispositif,
- facilite les emplois du temps,
- établit les conventions avec les partenaires culturels, qui contractualisent les modalités d'intervention, l'accord financier et récapitulent l'ensemble des engagements pris,
- inscrit le CDDC dans le projet d'établissement,
- implique l'équipe éducative et les partenaires culturels dans une démarche commune d'élaboration de projet et veille au renouvellement des domaines artistiques,
- respecte, pour chaque projet concernant un groupe-classe, les 3 critères suivants :
 - **10 heures de pratique artistique ou culturelle minimum**, animées par le partenaire culturel auprès du groupe classe choisi, sur plusieurs mois ou sur une semaine balisée,
 - **une sortie culturelle** en privilégiant les ressources départementales,
 - **une action culturelle permettant la rencontre entre l'artiste et/ou son œuvre dans le collège**, à l'attention d'autres classes et/ou des parents d'élèves.
- valorise le dynamisme culturel du collège en donnant à voir, en témoignant tout au long de l'année, aux différentes étapes de travail des élèves, ou à l'issue des projets,
- gère le budget alloué (maximum 2000€ par projet), en ouvrant un chapitre budgétaire spécifique pour cette opération, et établit un bilan financier au 3^{ème} trimestre à transmettre au Conseil départemental et à la DSDEN. A noter que les frais de matériel ne peuvent dépasser 15% du budget global d'un projet et que la part d'autofinancement doit être supérieure ou égale à 10% du budget global,
- mentionne la participation financière du Conseil départemental de l'Oise, de l'Académie d'Amiens et de la DRAC-Hauts de France, dans les documents de communication et dans les relations avec la presse.

Remarque : une même classe ne pourra pas bénéficier de plusieurs dispositifs éducatifs et culturels départementaux.

Un guide des ressources et un mode d'emploi sont téléchargeables sur oise.fr

Signature du chef d'établissement

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Projet 1 (titre)		Subvention du Département de l'Oise, de la DRAC Hauts-de-France et de l'Académie d'Amiens (2000€ maximum par projet)	
- Critère 1 : Pratique€	- subvention demandée€
- Critère 2 : Sortie(s) culturelle(s)*€	- reliquat du financement 2019-2020 (à déduire)€
- Critère 3 : Action culturelle€		
- Achat matériel et fournitures**€		
- Autres frais€		
€	€
Projet 2 (titre)		Participation de l'établissement (10% minimum)	
- Critère 1 : Pratique€	-€
- Critère 2 : Sortie(s) culturelle(s)*€	-€
- Critère 3 : Action culturelle€		
- Achat matériel et fournitures**€		
- Autres frais€		
€		
Projet 3 (titre)		AUTRES PARTICIPATIONS	
- Critère 1 : Pratique€	-€
- Critère 2 : Sortie(s) culturelle(s)*€	-€
- Critère 3 : Action culturelle€		
- Achat matériel et fournitures**€		
- Autres frais€		
€		
Projet 4 (titre)			
- Critère 1 : Pratique€		
- Critère 2 : Sortie(s) culturelle(s)*€		
- Critère 3 : Action culturelle€		
- Achat matériel et fournitures**€		
- Autres frais€		
€		
* une sortie est obligatoire. S'il y a d'autres sorties, elles sont à la charge de l'établissement. ** maximum 15% du budget global de chaque projet			
TOTAL des dépenses		TOTAL des recettes	

Signature du chef d'établissement